



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

Fondée en 1911, la Société Française des Urbanistes (SFU) est une association indépendante ; Elle est la seule, de niveau national, à être composée d'urbanistes professionnels de toutes origines et de tout statut d'exercice, admis sur critères ; Elle contribue à la réflexion et à l'action, pour l'organisation des villes et des territoires, pour un mieux être des femmes et des hommes qui y vivent et y résident.

La SFU est l'organisation nationale française d'urbanistes du Conseil Européen des Urbanistes – CEU/ECTP.  
La SFU est Membre Fondateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU.  
La SFU est Membre Fondateur de la Confédération du Conseil Français des Urbanistes – CFDU.  
La SFU est Membre de l'Association Internationale des Urbanistes AIU/ISOCARP.

---

*« Aujourd'hui, on considère que l'urbanisme procède de l'ensemble des activités humaines, du moment qu'elles s'articulent, dans le temps, avec les territoires. »*

---

Le Président

Paris, le 23 mars 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'accès des jeunes urbanistes au concours d'ingénieur territorial devient problématique

De nombreux jeunes diplômés d'instituts d'urbanisme ont été destinataires de courriers émanant de délégations régionales du CNFPT, leur indiquant que leur cursus universitaire ne leur permettait pas d'être candidat au concours d'ingénieur territorial, option urbanisme.

Même si ce fait semble encore circonscrit à quelques délégations, nous y avons été d'autant plus attentifs que les premières assises pour l'insertion des jeunes urbanistes (organisées par la SFU le 11 décembre 2008 en partenariat avec le réseau de l'Institut d'Urbanisme de Paris et l'Université de Paris IV Sorbonne), ont fait état du sérieux retournement de conjoncture sur le marché de l'emploi dans le secteur de l'urbanisme.

Il serait pour le moins curieux que les collectivités territoriales (et notamment les communes et leurs intercommunalités), ayant la charge d'élaborer les politiques publiques locales de l'urbanisme soient contraintes de se passer des compétences et de l'expertise des diplômés de l'enseignement supérieur en urbanisme, dont les qualités sont déjà pleinement reconnues au sein de la Fonction publique territoriale.

A l'heure du Grenelle de l'Environnement, qui fait de l'urbanisme durable un grand chantier national, cela serait d'autant plus regrettable.

La Société Française des Urbanistes a pu constater que la saisine de la Commission d'équivalence des diplômes (commission mise en place auprès du CNFPT), par des jeunes titulaires d'un master émanant d'instituts d'urbanisme, avait fortement augmenté, passant de 20 à 100 par mois ! Le caractère scientifique ou technique de certains diplômes d'urbanistes ne semblerait pas avéré et amène donc à la multiplication d'avis sur dossier, voire d'auditions !

Pour que cet accès et la présence d'urbanistes soient préservés au sein des collectivités, la Société Française des Urbanistes, après avoir pris l'attache de

Jean-Pierre GAUTRY, Président – Christian LUYTON Secrétaire Général – Régis DUMAY, VP au Trésor  
Dominique LANCRENON, Christophe MIGUET, Dominique MUSSLIN, André SANDT, Vice-présidents  
26, rue de l'Echiquier 75 010 PARIS F – Tél. : 00 33 (0)1 45 39 69 53  
Courriel : [sfu@urbanistes.com](mailto:sfu@urbanistes.com) - Site Internet : <http://www.urbanistes.com/>

L'APERAU organisme qui fédère les instituts d'urbanisme, demande à ce que le CNFPT prenne trois mesures :

- A court terme, et en attendant cette clarification indispensable, permettre aux jeunes diplômés de disposer, dans le cadre du courrier de refus qui leur est adressé, des informations nécessaires à la saisine de la Commission d'équivalence de diplômes du CNFPT. Le formulaire type n'est en effet guère explicite.
- Assurer par le truchement des services du CNFPT la diffusion de cette information auprès de la communauté universitaire, de façon à ce que les jeunes diplômés puissent anticiper les demandes de pièces complémentaires.
- A moyen terme, veiller à ce que les formations d'urbanistes délivrant un titre reconnu comme scientifique ou technique par la Commission d'équivalence des diplômes puissent être clairement identifiés par les étudiants et qu'un processus de validation soit rapidement mis en place sur la base des acquis déjà établis.

La Société Française des Urbanistes a adressé un courrier en ce sens à Monsieur André ROSSINOT, Président du CNFPT, qui assure par ailleurs des responsabilités au sein de plusieurs organismes concernés par l'urbanisme.

